

INSCRIRE UN AGENT EN FORMATION CONTINUE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

RAPPEL

La formation Sauveteur Secouriste du Travail est soumise à une formation continue dont **la périodicité actuelle est de 2 ans**.

Cette formation continue qui portait autrefois le nom de « recyclage », est désormais baptisée formation de **Maintien et Actualisation des Compétences** (MAC).

INSCRIPTION SELON VOTRE SITUATION

1/ Votre agent a effectué une formation initiale ou une formation continue auprès d'un organisme autre que le Centre de Gestion et a besoin d'une formation continue pour réactualiser ses compétences.

Nous vous invitons à prendre contact avec Géraldine LEVIER qui vous adressera un bulletin d'inscription spécifique.

2/ Votre agent a suivi une formation SST dispensée par le Centre de Gestion pour laquelle il a été validé en 2017.

L'agent reste enregistré dans notre base de données. Le CDG assure le suivi de formation pour vous.

NB : dans le cas d'un agent validé en 2017 par le Centre de Gestion, vous avez dû recevoir en début d'année 2019 un bulletin d'inscription pour sa formation continue de cette année.

Au choix, votre collectivité devait soit :

- retourner le bulletin pour confirmer son besoin de faire appel au CDG pour animer cette formation
- informer le CDG qu'elle n'est pas intéressée.

Pour toute précision complémentaire, contactez :

Géraldine LEVIER

Assistante du Service Sécurité au travail
Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe

02.43.24.20.93

geraldine.levier@cdg72.fr

Mis à jour le 29/01/2019